

Challenge Interclubs Semainiers-Seniors AGE 60-95 (Oise+Val d'Oise) 2019 - 26ème édition

REGLEMENT (FORMULE DE JEU MODIFIEE)

Article 1 - Cette compétition est ouverte aux Semainiers en priorité (quel que soit leur âge) ou aux **Séniors** (quel que soit leur statut) appartenant aux six clubs suivants en 2018 :

- GOLF d' APREMONT (Apremont)
- GOLF DE RARAY (Raray)
- GARDEN GOLF FORET de CHANTILLY (Vineuil St Firmin)
- GOLF LES TEMPLIERS (Ivry Le Temple)
- GOLF de GADANCOURT (Gadancourt)
- INTERNATIONAL CLUB DU LYS (Lamorlaye)

A compter de l'année 2016, cette compétition est gérée par une Association (loi de 1901), dont la décision de création a été prise lors de l'Assemblée Constitutive du 28 Septembre 2015 ; et qui a pour nom : « Association Golf Evènementiel 60-95 (Oise et Val d'Oise) » ; et pour sigle abrégé : «A.G.E. 60-95». Les statuts de cette association ont été déposés à la Préfecture de l' Oise le 10 Octobre 2015. Cette association a été officiellement créée par sa parution au Journal Officiel de la République , le samedi 31 Octobre 2015 (Annonce N° 1007 - Page 5174) .

La Compétition a regroupé jusqu'à présent les clubs suivants :

- en 1993 : 4 Clubs (Compiègne-Chantilly-Raray-Le Lys)
- en 1994 : 6 Clubs (Compiègne-Chantilly-Chaumont-Le Lys-Raray-Les Templiers)
- en 1995 : 6 Clubs (Compiègne-Chantilly-Les Templiers-Le Lys-Raray-Rebetz)
- en 1996 : 6 Clubs (Chantilly - Compiègne - -Rebetz - Montgriffon - Le Lys - Raray)
- en 1997 : 7 Clubs (Compiègne - Chantilly - Montgriffon - Rebetz - Le Lys - Raray - Apremont)
- en 1998 : 7 Clubs (Compiègne - Chantilly - Apremont - Montgriffon - Rebetz - Le Lys - Raray)
- en 1999 : 8 Clubs (Rebetz - Compiègne - Montgriffon - Le Lys - Chantilly - Raray - Apremont - Monchy)
- en 2000 : 7 Clubs (Compiègne - Rebetz - Le Lys - Chantilly - Montgriffon - Apremont - Raray)
- en 2001 : 7 Clubs (Compiègne - Apremont - Rebetz - Montgriffon - Chantilly -Le Lys - Raray)
- en 2002 : 7 Clubs (Le Lys - Compiègne - Chantilly - Montgriffon - Apremont - Rebetz - Raray)
- en 2003 : 7 Clubs (Compiègne - Rebetz - Raray - Apremont - Montgriffon - Chantilly - Le Lys)
- en 2004 : 7 Clubs (Montgriffon - Chantilly - Compiègne - Apremont - Rebetz - Le Lys - Raray)
- en 2005 : 8 Clubs (Compiègne - Chantilly - Montgriffon - Raray - Rebetz - Bellefontaine - Apremont - Le Lys)
- en 2006 : 7 Clubs (Raray - Compiègne - Apremont - Rebetz - Montgriffon - Chantilly - Le Lys)
- en 2007 : 7 Clubs (Montgriffon - Rebetz - Raray - Chantilly - Compiègne - Dolce - Apremont)
- en 2008 : 7 Clubs (Montgriffon - Compiègne - Raray - Chantilly - Apremont - Rebetz - Dolce)
- en 2009 : 7 Clubs (Chantilly - Compiègne - Apremont - Montgriffon - Rebetz - Raray - Dolce)
- en 2010 : 7 Clubs (Montgriffon - Chantilly - Raray - Compiègne - Rebetz - Dolce - Apremont)
- en 2011 : 7 Clubs (Compiègne - Apremont - Le Lys - Montgriffon - Dolce - Raray - Rebetz)
- en 2012 : 6 clubs (Compiègne - Dolce - Le Lys - Apremont - Raray - Montgriffon)
- en 2013 : 6 clubs (Compiègne - Le Lys - Montgriffon - Raray- Apremont - Dolce)
- en 2014 : 6 clubs (Montgriffon - Le Lys - Compiègne - Apremont - Raray - Dolce)
- en 2015 : 6 clubs (Le Lys - Montgriffon - Raray - Compiègne - Apremont - Garden Golf Forêt de Chantilly).
- en 2016 : 6 clubs (Le Lys - Montgriffon - Raray - Compiègne - Apremont - Garden Golf Forêt de Chantilly).
- en 2017 : 5 clubs + 1 (Le Lys - Montgriffon - Raray 1 - Raray 2 (à la place de Compiègne) - Apremont - Garden Forêt de Chantilly)
- en 2018 : 6 clubs (Apremont - Garden Golf Forêt de Chantilly - Le Lys - Les Templiers -Montgriffon - Raray).
- en 2019: 6 clubs (Apremont - Gadancourt - Garden Golf Forêt de Chantilly - Le Lys - Raray - Les Templiers).

Article 2 - Est considéré comme Semainier, un joueur ou une joueuse ayant acquitté une cotisation individuelle annuelle lui permettant de jouer en semaine et ne lui permettant pas de jouer le week-end. - **Est considéré comme Senior** tout joueur ou joueuse respectant les conditions de la F.F.G. (avec l'âge atteint à la date de la rencontre).

- Pour pouvoir disputer une rencontre, chaque joueur (ou joueuse) doit être titulaire d'un certificat médical valable. C'est le club du joueur qui doit en assurer le contrôle, et la vérification est faite par le club qui reçoit.

- Les « Pro » ne sont pas autorisés à participer aux rencontres du Challenge.
- Il n'y a pas d'index minimum pour participer à ces rencontres.
- Si un Capitaine a un doute concernant le statut d'un joueur de l'équipe adverse ; il devra poser la question à l'autre Capitaine. Si l'anomalie est confirmée, on annulera à posteriori le résultat du joueur hors règlement.

Article 3 - Chaque équipe est composée de 15 (quinze) joueurs ou joueuses (répartition voir l'article 4 point 4C). Chaque Capitaine s'efforcera de donner la priorité aux Semainiers. Les clubs pourront éventuellement faire deux joueurs supplémentaires (résultats hors Challenge), de façon à augmenter les recettes. Il est souhaitable que le chiffre théorique de 300 € soit atteint ou même dépassé à chaque rencontre.

Article 4 - FORMULE(S) DE JEU .

4A - De 1993 à 2009 : Net Stableford par équipe (et Stableford brut, à partir de 2003 pour classement annexe)

4B - De 2010 à 2014 , la formule du tout Stableford a été remplacée par une formule mixte : Stableford, Match-play simple(s) et double(s). Les rencontres sont organisées en mini shot-gun le matin.

4C - De 2010 à 2018, la formule était la suivante :

- Cinq joueurs en stableford. Leurs points gagnés étaient comptabilisés comme suit

36 (et plus) : 3 points

32 à 35 : 2 points

28 à 31 : 1 point

4D - A partir de 2019, les joueurs en stableford sont supprimés au profit des match-play simples et doubles.

Afin de satisfaire les joueurs qui préfèrent jouer en simple et ceux qui préfèrent jouer en double

la répartition sera de 5 match-play simples (5 joueurs) et 5 match-play doubles (10 joueurs) Total 15 joueurs.

- Match-Play simples : 5 parties. Points rendus aux $\frac{3}{4}$ des différences d'index . Pas de play-off.

Le vainqueur marque 2 points. Le perdant : 0 . Et un point pour chaque équipe en cas de match nul.

- Match-Play doubles : 5 parties. . Points rendus selon le règlement FFG (60% +40%). La Formule : Greensome Pas de play-off. L'équipe gagnante marque 2 points. Le perdant : 0 . Et 1 point pour chaque équipe en cas de match nul.

- Pour les match-play simples et doubles, les points rendus seront arrondis à l'entier le plus proche, le 0.5 étant arrondi à l'entier supérieur.

- Les simples partent en premier, puis les doubles.

- Les joueurs, match-play simples ou les joueurs match-play doubles doivent se rencontrer dans l'ordre des index (ou des sommes d'index) croissants ; c'est-à-dire qu'en simple le plus petit index joue contre le plus petit index ; et en double la paire de plus faible index additionné joue contre la paire de plus faible index additionné ; et ainsi de suite.

- Si un joueur de match-play simple ou double est forfait de dernière minute, provoquant ainsi un nombre inégal de joueur et s'il n'y a pas de joueur remplaçant la rencontre sera perdue par le Club au joueur manquant.

- Les points obtenus, par les 5 match-play simples et les 5 match-play doubles, seront additionnés pour déterminer le club vainqueur, en utilisant un imprimé (feuille de match) qui est à envoyer au Secrétaire de l'AGE 60-95 et au Trésorier avec les droits de participation dès la fin de la rencontre.

Pour le classement final, les points attribués sont les suivants:

. Si la différence de points est égale à 3 (ou plus) - points gagnés 3

. Si la différence de points est de 1 ou 2 - point2 gagnés 2

. Si match nul - points gagnés 1 par équipe

- En cas de conflit sportif, les capitaines devront s'efforcer de régler le problème par eux-mêmes.

Article 5 - **L'index n'est pas limité mais**, tout joueur(se) d'index supérieur aux limites fixées par ce règlement verra son index ramené aux limites le concernant à savoir 24 pour les hommes et 28 pour les dames.
- Pour le calcul des points rendus en match-play, les index maximum retenus sont respectivement de 24 et 28

Article 6 - **Départs:**

- Série Messieurs : **Départs boules jaunes quelque soit l'index.**
- Série Dames : **Départs boules rouges quelque soit l'index.**
- Les joueurs de + de 75 ans peuvent s'ils le souhaitent, partir des boules bleues ;
et dans ce cas c'est le slope bleu qui sera pris en compte pour le calcul des points rendus.

Article 7 - **Les rencontres "standards" s'effectuent sur deux matches** : un à domicile et un à l'extérieur
- Chaque équipe disputera donc 10 rencontres.
- **Inscriptions:** - Pour les rencontres "standards", chaque joueur ou joueuse règlera 10 Euros de participation au Club recevant, qui seront reversés à l'AGE 60-95 via le Capitaine au Trésorier de l'Association.

Cette participation permet de financer le repas de la Remise des Prix, les récompenses (voir Article 14), et les rencontres en Shot gun prévues sur la liste des Golfs désignés pour la saison en cours. (voir Article 15).
Aucun green-fee n'est versé au club recevant pour les rencontres "standards".

Article 9 - **Le Club recevant** devra s'efforcer d'organiser au mieux les départs en Mini Shot-Gun et de faire jouer si possible les match-play simples en premier de façon à limiter l'attente au départ et de permettre ainsi à tous les joueurs de finir à peu près en même temps pour participer au repas qui n'est pas obligatoire, mais vivement conseillé pour favoriser la convivialité.

Article 10 - **Les matches se dérouleront** Le LUNDI (jours férié exclus) en principe à 9h.30 (sauf dérogation),
exemple: Les Templiers le mardi, Garden Forêt de Chantilly départs à 9 heures.

Article 11 - **Deux jours ouvrés avant la rencontre, le Capitaine du Club Visiteur** enverra par fax ou mail, au Capitaine du Club Receveur, la composition de son équipe : noms, prénoms, sexe, numéro de licence, **index à jour**
1 semaine avant la rencontre et la répartition dans chaque formule (match-play simples, match-play doubles).
Un formulaire de transmission interclubs est fourni par le Secrétaire pour noter les inscrits dans chaque formule.

Article 12 - **Les rencontres seront fixées aux dates suivantes :**

- de la mi-mars à fin mai : pour les matches « aller »
- de juin à mi-octobre (hors juillet et août) : pour les matches « retour »
- Un calendrier est établi en début d'année. Les Capitaines peuvent ensuite le modifier après accord entre eux si des dates devaient poser problèmes.

Article 13 - **En cas d'égalité** de points au classement final, pour simplifier les calculs les éventuels ex aequo seront départagés par :
a - leurs résultats l'un contre l'autre "d'abord"
b - leurs points acquis par les victoires à l'extérieur "ensuite"

Article 14 - Shot-Gun n°3 avec La remise des prix :

Il est rappelé ci-après l'historique des remises de prix :

1993 : Compiègne(1) - 1994 : Chantilly(1) - 1995 : Les Templiers - 1996 : Raray(1) - 1997 : Montgriffon(1)
1998 : Apremont(1) - 1999 : Rebetz(1) - 2000 : Le Lys(1) - 2001 : Compiègne (2) - 2002 : Apremont(2)
2003 : Le Lys(2) - 2004 : Rebetz (2) - 2005 : Raray(2)- 2006 : Montgriffon(2) - 2007 : Chantilly(2)
2008 : Montgriffon(3) - 2009 : Raray(3) - 2010 : Chantilly(3) - 2011 : Raray(4) - 2012 : Le Lys (3)
2013 : Dolce (1) - 2014 : Compiègne (3) - 2015 : Montgriffon (4) - 2016: Raray, 2017: Apremont - 2018: Le Lys

La remise des prix aura lieu dans l'un des trois Clubs sélectionnés pour les shot gun de l'année en cours pour peu qu'il ne l'ait pas organisé dans les deux années précédentes,

Chaque club a droit à 14 joueurs (ou joueuses) , c'est-à-dire 7 équipes de deux ;

Pour les Shot-gun le droit de participation est fixé à 20 € par joueur. A titre de compensation, les droits de participation des joueurs Visiteurs seront reversés au Club organisateur du Shot-Gun.

Par contre, les droits de participation de 20€ des joueurs du Club receveur seront reversés à l'AGE 60-95 (organisateur du Challenge) comme pour les rencontres "standards".

Pour les Shot-gun, un repas de qualité comprenant dans la mesure du possible (entrée, plat, fromage, dessert, boissons avec café) sera servi à table et entièrement réglé par l' AGE 60-95 (prix souhaité env 32€).

Les absents au repas des shot-guns qui est à la charge de notre Association doivent le préciser au Capitaine du club recevant 48 heures à l'avance . Le formulaire de transmission a été créé a cet effet. Il suffit que chaque Capitaine coche les cases

Chaque Club aura droit à un invité uniquement au repas de la remise des prix. Si les vainqueurs du Shot-Gun sont des membres du Club recevant, les green-fees habituellement offerts par le Club recevant seront remplacés par des cadeaux ou des bouteilles fournies par l' AGE 60-95.

Article 15 - Les Shot-Guns - L'historique des Shot-gun organisés a été le suivant :

a) De 1995 à 1998 compris , dans un club ne participant pas au Challenge :

1995 : l'Ailette - 1996 : Apremont(1) - 1997 : Chaumont-en Vexin - 1998 : Ableiges

b) A partir de 1999, uniquement dans des clubs participant au Challenge :

1999 : Le Lys(1) et Montchy-Humières - 2000 : Raray(1) et Compiègne(1) -2001 : Chantilly(1) et Rebetz(1)

2002 :Montgriffon(1) et Le Lys(2) - 2003 : Chantilly(2) et Raray(2) - 2004 : Compiègne(2) et Montgriffon(2)

2005 : Rebetz(2) et Apremont(2) - 2006 : Bellefontaine et Chantilly(3) - 2007 : Compiègne(3) et Rebetz(3)

2008 :Dolce(1) et Apremont(3) -2009 : Chantilly(4) et Rebetz(4) - 2010 : Dolce(2) et Montgriffon(3)

2011 :Compiègne(4) etApremont(4) -2012 : Raray(3) et Compiègne(5) -2013 : Apremont(5)etMontgriffon(4)

2014 : Raray (4) et Le Lys (3) - 2015 :Apremont (6) et Garden G.F.C.(3).-2016 : Compiègne(5)et Raray (4)

2017 : Garden.F.Chantilly (4) - Montgriffon (5) - Apremont (7)

2018 : Raray (5) - Les Templiers (1) - Le Lys (4)

2019 : Garden Forêt de Chantilly - Gadancourt - Apremont

Nous avons 6 clubs qui participent au Challenge. Les 3 clubs n'ayant rien organisé l'année précédente, se verront attribué les 3 shot gun de l'année suivante..

Pour les shot gun La formule de jeu est le Greensome-Stableford.

Les conditions financières des Shot-gun sont définies dans l'article 14 (remise des prix) ci-dessus. Chaque club a droit à 14 joueurs (ou joueuses) c'est-à-dire 7 équipes de 2.

Article 16 - A partir de 2003, il avait été créé un deuxième challenge en BRUT (et donc un classement en brut).

Le challenge « principal » restant en NET.

En 2010, Le challenge brut a été remplacé par un challenge « Match-Play »,

En 2018, Ce Challenge Match-play a été supprimé. En contre-partie, comme dans tous sports (le 1er, le Second, et le Troisième (médailles Or, Argent, Bronze) seront récompensés.

En 2019, les joueurs en stableford sont supprimés au profit des match-play simples et doubles (5 S et 5 D)

Article 17 - Une réunion des Capitaines.

Une première réunion préparatoire est organisée avant la nouvelle saison courant janvier. Cette instance amende, si besoin est, le règlement du Challenge, et prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci. Elle a lieu en principe un lundi à partir de 10 heures.

Une deuxième réunion est organisée en fin de saison pour dresser le bilan de la saison écoulée le vendredi précédent la remise des prix, à tour de rôle dans un des clubs participants.

- L'historique a été le suivant :

2001 : Compiègne ; 2002 : Apremont ; 2003 : Le Lys ; 2004 : Apremont ; 2005 : Chantilly

2006 : Raray ; 2007 : Montgriffon ; 2008 : Rebetz ; 2009 : Dolce ; 2010 : Apremont

2011 : Montgriffon ; 2012 : Dolce ; 2013 : Raray ; 2014 : Le Lys ; 2015 : Compiègne

2016 : Montgriffon ; 2017: (Décembre) - Pré-réunion suite réorganisation : Le Lys;

2018 : Janvier; Réunion préparatoire nouvelle saison - Octobre; Réunion fin de saison (Garden F.Chantilly).

2019 : Janvier; Réunion préparatoire nouvelle (Le Lys) - Octobre; Réunion fin de saison (Les Templiers)

Ces deux réunions sont suivies par un déjeuner en commun réglé par l' AGE 60-95.

Article 18 - **Les coordonnées des Capitaines** sont précisées sur une annexe appelée « Adresses des Capitaines » qui est mise à jour à chaque fois que c'est nécessaire.

Edition du 21 janvier 2019

Le Trésorier



Le Secrétaire/Coordinateur



